

# TOUT SAVOIR SUR LA RE2020

## RE2020 : La définition



### Passage d'une Réglementation Thermique à une Réglementation Environnementale

La Réglementation Thermique française existe depuis 1974 à la suite du choc pétrolier, s'en est suivi une réglementation par décennie dont la dernière en date est la RT2012 mise en place lors du Grenelle de l'environnement.

Si la Réglementation Thermique était déjà très exigeante dans la conception du bâtiment, le confort et la consommation d'énergie : la Règlement Environnementale RE2020 va encore plus loin avec des ambitions plus élevées.

La RE2020 a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050 en améliorant la performance énergétique et le confort des constructions.

### La réglementation environnementale déployée en 3 axes

#### Réduire la consommation des bâtiments neufs

...en s'appuyant sur une isolation performante indépendamment du système de chauffage choisi. L'indicateur Bbio (besoin bioclimatique) qui permet l'évaluation de l'efficacité énergétique est renforcé.

La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas !

- Disparition des logements neufs chauffés exclusivement au gaz
- Réflexion sur la conception du bâtiment : orientation, logement traversant etc.
- Réduction des factures d'électricité et de chauffage
- Systématiser le recours à la chaleur renouvelable
- Prise en compte du chantier de construction (engins de chantier, bases de vie etc.)

#### Réduire l'impact sur le climat des bâtiments neufs

...à chaque étape de leur cycle de vie : lors de la construction, l'utilisation et la fin de vie. Le calcul de l'analyse en cycle de vie (ACV) additionne l'impact carbone de tous les matériaux et équipements utilisés. La phase de construction d'un bâtiment neuf représente entre 60% et 90% de son impact carbone total sur 50 ans : la RE2020 a pour objectif de réduire cet impact de 30%

- Choix de matériaux pouvant stocker le carbone : recours au bois et aux matériaux biosourcés et géosourcés (pierre de taille, terre crue etc.)
- Prise en compte du chantier de construction (engins de chantier, bases de vie etc.)



Retrouvez toutes les informations sur  
[www.minco.fr/fabricant-fenetre/conseils/](http://www.minco.fr/fabricant-fenetre/conseils/)



**minco**<sup>®</sup>  
La fenêtre  
HYBRIDE

# TOUT SAVOIR SUR LA RE2020

## Adapter les constructions aux futures conditions climatiques

développer le confort d'été et la résistance des bâtiments aux épisodes de canicules qui vont se régulariser et s'intensifier. Au-delà du confort d'été, la qualité de l'air intérieur et la ventilation seront également pris en compte.

- Création d'un indicateur de confort d'été exprimé en degré heure (DH) dont la limite est fixée à 30°C le jour et 28°C la nuit pendant 25 jours consécutifs
- Réflexion sur la conception du bâtiment : forme du bâtiment, protection contre le soleil, puit climatique, brasseur d'air etc.
- Contrôle du bon fonctionnement de la ventilation à la réception des travaux

## Mise en application

La RE2020 a le même champ d'application que sa prédécesseuse la RT2012 : elle concerne dans un premier temps les maisons individuelles, les logements collectifs, les bureaux et les bâtiments d'enseignement primaire et secondaire. Elle s'appliquera ensuite aux bâtiments tertiaires spécifiques comme les hôtels, commerces ou gymnases.

**La RE2020 concerne tous les projets de constructions à partir du 1er janvier 2022.**

La trajectoire visée par la RE2020 est progressive : l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 sera suivie de différents jalons en 2025, 2028 et 2031 afin d'accentuer progressivement les exigences et appliquer les ajustements nécessaires.

## Appliquée au bâtiment

Le secteur du bâtiment en France représente 44% de la consommation d'énergie (le secteur des transports représente 31.3%) et plus de 123 millions de tonnes de CO2 soit 25% des émissions en France. Le bâtiment est logiquement placé au cœur de la RE2020 !

Il est nécessaire de rénover l'existant et d'appliquer des normes plus strictes sur les constructions neuves

### La transition de la RT2012 vers la RE2020

Si la précédente réglementation RT2012 a permis de généraliser les bâtiments neufs à basse consommation, aujourd'hui l'objectif est de développer les bâtiments à énergie positive et les bâtiments à faible empreinte carbone.

### Le label E+/C-

E+/C- correspond à un bâtiment à énergie positive avec une réduction carbone. Ce label créé en 2017 valorise les bâtiments vertueux en attestant de leurs niveaux de performances énergétiques et environnementales. Printemps 2021, on comptait près de 1200 bâtiments labellisés E+/C-. Ce label fait le lien entre la RT2012 qui avait pour objectif quasi exclusif la réduction des consommations énergétiques et la RE2020 qui ajoute la notion d'empreinte carbone aux bâtiments.



Retrouvez toutes les informations sur  
[www.minco.fr/fabricant-fenetre/conseils/](http://www.minco.fr/fabricant-fenetre/conseils/)



**minco**<sup>®</sup>  
La fenêtre  
HYBRIDE

# TOUT SAVOIR SUR LA RE2020

## Les émissions carbonées

Pour une maison individuelle (y compris la phase chantier), en 2022 le seuil maximal de l'exigence carbone sera de 640 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> et il chutera à 415 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> dès 2031. Dans le même temps, le seuil maximal pour le logement collectif (y compris la phase chantier) passera de 740 à 490 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.

Cette diminution représente l'équivalent de 5 millions de véhicules en circulation par an.

en kgCO <sub>2</sub> eq/m <sup>2</sup> /an	2022 Entrée en vigueur	2025	2028	2031
Maisons individuelles (yc. phase chantier)	640	530	475	415
Logements collectifs (yc. phase chantier)	740	650	580	490

## 5 exigences de résultats

- 1 - Optimisation de la conception bioclimatique du bâtiment indépendamment des systèmes énergétiques. C'est l'indice Bbio connu de la RT2012 renforcé de 30%.
- 2 - Limitation drastique de la consommation d'énergie primaire. C'est le CEP max connu de la RT2012 diminué avec la suppression du recours au chaudière gaz en maison individuelle à partir de 2022 (2025 en collectif).
- 3 - Limitation de l'impact sur le changement climatique associé aux consommations énergétiques. C'est nouveau par rapport à la RT2012 en reprenant le E du label E+C-. C'est une incitation forte au recours des ENR (énergies renouvelables).
- 4 - Limitation de l'impact sur le changement climatique de tous les composants du bâtiment. C'est nouveau par rapport à la RT2012 en reprenant le C du label E+C- avec des calculs d'ACV dynamiques. C'est une incitation forte à la mise en œuvre de produits à faible impact validé par FDES ou PEP. Les produits faisant rentrer des matières bio-sourcés comme le bois seront avantagés.
- 5 - Limitation des situations d'inconfort en période estivale. C'est le TIC connu de la RT2012 mais renommé en DH max et renforcé. C'est une incitation très fortes aux protections solaires avec des bonus dans les cas de pilotage automatique par horloge et sondes.



Retrouvez toutes les informations sur  
[www.minco.fr/fabricant-fenetre/conseils/](http://www.minco.fr/fabricant-fenetre/conseils/)



**minco**<sup>®</sup>  
La fenêtre  
HYBRIDE

# TOUT SAVOIR SUR LA RE2020

## Conséquences sur la menuiserie HYBRIDE

La règle du 1/6ème de surface vitrée minimum a été conservée pour assurer un bon éclairage et ventilation des logements.  
Les contrôles d'infiltrométrie sont maintenus dans les mêmes valeurs : maison individuelle 0,60 m<sup>3</sup>/h/m<sup>2</sup> sous 4 Pa.

## La qualité de l'air intérieur

La conformité des mesures de performances des systèmes de ventilation devra obligatoirement être contrôlée avant livraison. C'est une avancée importante afin de garantir une qualité d'air à l'intérieur des logements.



## Ce qu'il faut retenir

- La RE2020 entrera en vigueur au 1er janvier 2022 pour les bâtiments d'habitation.
- Elle exige une baisse forte des besoins d'énergie des bâtiments neufs, ce qui nécessitera une amélioration de la conception globale des bâtiments.
- Jusqu'en 2025, les solutions classiques au gaz seront compatibles avec la RE2020.
- A partir de 2025, des solutions hybrides (association d'une PAC ou CET avec une chaudière gaz) et/ou ENR seront nécessaires pour respecter les seuils.
- Le confort d'été sera amélioré, en limitant le recours à la climatisation et en incitant au développement de solutions passives.
- La décarbonation des produits et matériaux de construction sera progressive, avec des échelons tous les 3 ans jusqu'en 2031.

## Minco : acteur engagé

Minco conçoit des produits à hautes performances dans le plus grand respect des ressources. Notre démarche qualité prend en compte l'ensemble du cycle de vie des menuiseries pour minimiser notre impact sur l'environnement. Nos actions en place :

- Isolation, confort thermique : nous proposons des ouvertures ultra performantes : jusqu'à 1.3 W/m<sup>2</sup>.K en double vitrage et 0.63 W/m<sup>2</sup>.K en triple vitrage.
- Recyclage : nos menuiseries sont entièrement démontables et recyclables à 98%
- Matériaux biosourcés : le principal matériau utilisé est biosourcé. Le bois stocke le carbone pendant toute la durée de vie du bâtiment. 97% de nos bois sont éco-certifiés et 100% sont issus de forêts gérées durablement (label PEFC).
- Empreinte carbone : une fenêtre hybride bois-aluminium Minco d'1m<sup>2</sup> équipée de double vitrage ne générera que 61kg de CO<sup>2</sup> sur 30 années
- Sensibilisation : nous informons et encourageons les comportements éco-citoyens

Retrouvez toutes les informations sur  
[www.minco.fr/fabricant-fenetre/conseils/](http://www.minco.fr/fabricant-fenetre/conseils/)



**minco**<sup>®</sup>  
La fenêtre  
HYBRIDE

